

Charleville Mézières, le 1er décembre 2022

## Action Sociale

**Objet** : Appel à projets 2023

Promotion des valeurs de la République et prévention de la Radicalisation

Madame, Monsieur,

Le Fonds national de Promotion des Valeurs de la République et Prévention de la Radicalisation est reconduit en 2023. Il contribue à soutenir les projets et actions de promotion du principe de laïcité, des valeurs de la République et prévention de la radicalisation.

Pour être éligibles les actions présentées doivent relever de la prévention primaire et avoir pour objectif de :

- promouvoir les valeurs de la République et la laïcité et lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème,
- prévenir les phénomènes de radicalisation ou accompagner les familles et les jeunes touchés par ce phénomène.

Elles peuvent s'inscrire dans l'un de ces cinq domaines d'intervention :

- le soutien à la parentalité,
- la pédagogie autour de la radicalisation, le contre discours et le développement de l'esprit critique,
- la promotion des valeurs de la République,
- le renforcement du vivre ensemble,
- l'éducation numérique

Nous vous informons qu'une réflexion est engagée avec des partenaires départementaux sur la mise en œuvre de ces actions.

**Cette année 2023 est marquée par le renouvellement de la Convention d'Objectif et de Gestion avec l'Etat. C'est la raison pour laquelle, la Caf des Ardennes reconduit l'appel à projet 2023 à l'identique de 2022.**

**Le soutien financier au titre du Fonds national de Promotion des Valeurs de la République et Prévention de la Radicalisation ne peut excéder 80 % du coût total du projet, et, est octroyé par année civile.**

**Les décisions de financement seront instruites dans la limite de l'enveloppe financière allouée par la Caisse nationale des Allocations familiales et sous réserve de la signature de la COG 2023-2027.**



**Caf**  
des Ardennes

Nous vous informons que le dossier de demande est accessible sur le site « caf.fr » « ma Caf08 » rubrique « partenaires », « partenaires locaux », « les appels à projets », « Fonds national de promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation ou en suivant le lien suivant :

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-des-ardennes/partenaires-locaux/appel-projets/fpvrpr>

Les dossiers doivent être transmis à la Caf aux 2 adresses suivantes :

[marie-helene.belloni@cafcharleville.caf.fr](mailto:marie-helene.belloni@cafcharleville.caf.fr) et [partenaires.cafcharleville@caf.cnafmail.fr](mailto:partenaires.cafcharleville@caf.cnafmail.fr)  
avant le :

- 31 janvier 2023 pour un passage en commission d'action sociale en avril,
- 30 avril 2023 pour un passage en commission d'action sociale en juin.

Pour les partenaires ayant obtenu un financement Fonds national de promotion des Valeurs de la République et Prévention de la Radicalisation en 2022, nous vous remercions de nous adresser le **bilan de vos actions avant le 31 janvier 2023 aux 2 adresses ci-dessus.**

La Responsable du Service d'Action Sociale,



Sandrine Legros